Le Journal de Gien, 27 janvier 2011

Sécheresse 2003

Les sinistrés du secteur sans illusion !

Claude Naquin, le président départemental et national de l'ASSPB45 (Association sinistrés sécheresse propriété bâtie), *« qui a tant montré de ténacité et de détermination »* (d'après Jean-Pierre Sueur), ne décolère pas, mais ne se fait plus guère d'illusions non plus sur ce dossier épique qu'il est malheureusement en passe de se refermer aujourd'hui avec beaucoup d'amertume.

Lui dont le sinistre est estimé à 160 000 € de travaux, aura finalement reçu 3 129 € d'aide de l'État seulement.

Claude Naquin et son épouse ont appris à vivre sans pouvoir ouvrir l'une des fenêtres de leur maison, sans pouvoir faire fonctionner la porte d'entrée, sans compter d'impressionnantes fissures qui ne cessent de s'ouvrir ou de se refermer selon les caprices du temps. Leur pavillon a été construit (par un propriétaire précédent), sur un sol trop argileux et mouvant et le constructeur n'avait jamais pris la peine d'entreprendre une étude appropriée et approfondie, avant les travaux au milieu des années 70.

La sécheresse de 2003 leur a été fatale et, depuis sept ans, le couple de retraités ne cesse de demander de l'aide, d'expliquer son problème aux assureurs, à des experts, des constructeurs, des professionnels patentés aussi bien qu'à des technocrates dans chaque ministère concerné, ainsi qu'à l'État lui-même. Comme eux, des milliers de sinistrés vivent un peu partout en France avec le même désolant problème à résoudre.

« Nous sommes les laissés pour compte de la sécheresse 2003, notre calvaire est quotidien, mais nous n'avons plus le choix maintenant. Nous avons été traités avec mépris, ce fut une mascarade... », déclare le Boscomorandais.

Les deux actions successives lancées auprès des pouvoirs publics par Claude Naquin et son équipe n'ont au comme résultat, après un premier versement, que d'obtenir en 2006 un complément atteignant 218 millions d'euros pour la France entière. La préfecture du Loiret n'ayant qu'à reverser une somme d'à peine 9 millions d'euros, dont les montants non utilisés par les particuliers concernés (la dépense prévisionnelle étant bien entendu bien plus importante), devrant être redonnés à l'État si ce n'est déjà fait...

« Au vu des études et des demandes réitérées, l'État n'a pas fait ce qu'il fallait. Tous ces gens-là ne pouvaient pas engager des travaux avec si peu ! C'est maintenant devenu le point final ou presque ; il faut tirer un trait et continuer à vivre, même si je reçois encore de nombreuses interrogations des adhérents du département à ce sujet. Je rappelle que ce sont 53 départements qui ont eu des sinistrés non reconnus, mais pas les Hauts de Seine et Neuilly... ».

Seul ou presque, l'ancien maire d'Orléans, Jean-Pierre Sueur s'intéresse encore de près à cette affaire qui a eu aussi le malheur d'être abandonnée par les médias beaucoup trop vite... Le sénateur indique d'ailleurs dans un communiqué que *« les reliquats du fonds d'indemnisation devraient être redéployés vers les sinistrés non pris en compte initialement »*. Il s'agit de 1,7 million d'euros et le ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet s'y est formellement engagée. Quant à François Baroin, le ministre du budget, il vient d'opposer à nouveau une fin de non-recevoir à l'un des derniers amendements de l'élu du Loiret. *« Cela ne fait que le cinquième ou sixième ministre à faire de même »*, a déclaré Jean-Pierre Sueur, qui milite ardemment pour que désormais, *« on mette en œuvre des procédures de réparations de préjudices de ce type, de manière plus appropriées et surtout plus justes... »*.

Enquête Patrice Digaud

.

Phoca PDF